

INFIRMIER

Formation professionnelle continue

Tout ce que je dois savoir avant de candidater à la sélection

- Les conditions d'accès à la formation
- Le déroulement de la sélection
- Les frais de scolarité et les financements possibles
- La constitution du dossier de sélection

Période de candidature : du 15 octobre 2025 au 12 janvier 2026

Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de candidater le plus tôt possible.

COMMENT CANDIDATER ?



Etape 1 :

Je crée un compte en ligne (voir page 4).



Etape 2 :

J'envoie par courrier recommandé l'ensemble des documents à l'adresse (voir page 4).



Etape 3 :

Je reçois ma convocation à l'épreuve orale **par mail** à l'adresse indiquée à la création du compte, si mon dossier de candidature est complet et validé.

INFIRMIER

Formation professionnelle continue

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Justifier de trois ans minimum de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription, titulaire ou non du baccalauréat.

S'inscrire et envoyer son dossier dans un seul Institut du Territoire de Conventionnement Université Lyon 1¹. Un candidat qui s'inscrit dans plusieurs IFSI du territoire verra sa candidature annulée.

Une seule session de sélection (épreuve écrite à la même date) est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Territoire de Conventionnement Université Lyon 1¹.

¹ IFSI Fleyriat Bourg-en-Bresse ; IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse ; IFSI du Bugey Plateau d'Hauteville ; IFSI HCL Clemenceau Lyon ; IFSI Croix-Rouge Compétences Lyon ; IFSI HCL Esquirol Lyon ; IFSI Rockefeller Lyon ; IFSI Saint Joseph-Saint Luc Lyon ; IFSI Ocellia Lyon ; IFSI Vinatier Bron ; IFSI Les Hôpitaux Nord-Ouest Villefranche sur Saône ; IFSI Bourgoin-Jallieu ; IFSI Vienne

MODALITES DE LA SELECTION

Le nombre de places ouvertes pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue est fixé à 25 % minimum du quota de l'IFSI. Le quota global de l'IFSI Rockefeller est de 211 étudiants.

Les frais d'inscription à la sélection s'élèvent à 50 euros.

PARCOURS SPECIFIQUE POUR L'ACCES ETUDES D'INFIRMIERS POUR LES AIDE-SOIGNANTS EXPERIMENTES

Conformément à l'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat Infirmier et l'instruction de la DGOS du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les Aides-Soignants [Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier - Légifrance](#)

Seul un IFSI en Rhône-Alpes dispense ce parcours de formation de 3 mois, préalable à l'intégration en L2 dans un IFSI du territoire.

Pour tous renseignements, contactez l'IFSI de l'hôpital du GIER (Saint Chamond) - [Sélection infirmière - Hôpital du Gier](#)

LIEU DE DÉROULEMENT & DATES DES ÉPREUVES

ECOLE ROCKEFELLER – 4 avenue Rockefeller – 69008 LYON – Métro Ligne D Station Grange Blanche

Date de l'épreuve écrite : **mardi 03 février 2026 à 14 heures**
Date de l'épreuve orale : **du mardi 10 février au jeudi 12 février 2026**
Heures précisées sur le mail de convocation

INFIRMIER

Formation professionnelle continue

NATURE DES ÉPREUVES

→ **Une épreuve écrite** comprenant :

- une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. Durée de l'épreuve : 30 min.
- une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats. Durée de l'épreuve : 30 min.

L'épreuve écrite est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

→ **Un entretien** portant sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle (cf liste « constitution du dossier »).

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (écrite ou orale) est éliminatoire.
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves.

Les candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements des conditions de déroulement de la sélection peuvent en faire la demande. Un certificat médical du médecin traitant (ou un document académique récent dans le cadre d'une continuité de Plan d'Accompagnement Personnalisé) devra accompagner la demande d'aménagement et sont à transmettre avec le dossier de candidature à la sélection au plus tard le jour de la clôture de la sélection.

Ces modalités sont définies en accord avec l'Agence Régionale de Santé.

RÉSULTATS DE LA SELECTION

Les résultats seront publiés le **mardi 24 février 2026** à 14 heures, à l'issue de la commission relative au jury d'admission.

La liste alphabétique des candidats déclarés admis est affichée à l'école, publiée sur le site internet de l'Ecole Rockefeller, **avec notification par mail des résultats à chaque candidat.**

AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE.

INFIRMIER

Formation professionnelle continue

FRAIS DE SCOLARITÉ

Prise en charge individuelle par année de formation : 2.376 € dont droits d'inscription universitaire 175 €* + CVEC 105 €** (*remboursés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes **par le CROUS pour les boursiers – référence tarif 2025-2026)

Prise en charge par un employeur ou un OPCO en formation continue par année de formation : 8.300 €
Tenue professionnelle : 22,50 € (Référence tarif 2025-2026)

Tarifs réévaluables en fonction de l'indice annuel d'inflation INSEE en juillet 2026

➔ **Vous avez besoin de plus d'information pour les financements et les bourses régionales, vous pouvez contacter :**

- Le secrétariat par mail : scolarite@ecole-rockefeller.com
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les bourses : [Obtenir une bourse pour suivre une formation dans le secteur santé-social](#) : aidefss@auvergnerhonealpes.fr

SCHEMA VACCINAL OBLIGATOIRE

ATTENTION : l'admission définitive est soumise à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, diphtérie, tétanos, poliomyélite ; test tuberculinique récent ; hépatite B (3 injections et sérologie > 100UI). La vaccination contre la coqueluche est fortement recommandée.

Compte tenu des délais à respecter entre les différentes vaccinations, il est indispensable de démarrer ou de faire vérifier votre couverture vaccinale dès votre inscription à la sélection.

INFIRMIER

Formation professionnelle continue

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA SELECTION

1-Je crée un compte en ligne : [Créer votre compte \(cliquez ici\)](#)

OU

J'ai déjà un compte : je saisis mon adresse email et je peux réinitialiser mon mot de passe.

Vous pouvez aussi taper dans la barre de votre navigateur : <https://portail.ecole-rockefeller.com>

2-Je saisis les informations demandées et je règle les frais de sélection en ligne.

3- J'envoie les documents par courrier en recommandé :

Tous les documents demandés doivent être photocopiés – ne pas transmettre d'originaux



- ☐ La fiche n° 1 : fiche administrative – Document à imprimer de votre compte
- ☐ La fiche n° 2 : choix des instituts – Document à imprimer de votre compte
- ☐ Une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité nationale ou européenne, passeport national ou européen, titre de séjour ou carte de résident et passeport hors union européenne) en cours de validité à la date des épreuves.
- ☐ Une lettre de motivation
- ☐ Un CV (curriculum-vitae)
- ☐ Une copie de tous les diplômes obtenus (ex : baccalauréat, DEAS, DEAP...)
- ☐ Une ou des attestation(s) justifiant en temps cumulé de **3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription**. Le relevé de situation de la caisse de retraite (www.lassuranceretraite.fr) ou éventuellement attestation employeurs, attestation France Travail.

**Période de candidature :
du mercredi 15 octobre 2025 au lundi 12 janvier 2026**

Dossier à envoyer à l'adresse suivante :

ECOLE ROCKEFELLER
Sélection INFIRMIER FPC
4 avenue Rockefeller
69373 LYON CEDEX 08

Tout dossier incomplet et non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas traité.

Pour toute question une adresse mail unique : selection@ecole-rockefeller.com

Dans le cadre de notre politique de management de la qualité et d'amélioration continue, vous pouvez adresser votre réclamation par mail : reclamation-etudiantsante@ecole-rockefeller.com